

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 203

Rubrik: Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tème scolaire un fossé, que l'évolution de la société industrielle, avec ses besoins en main-d'œuvre qualifiée et en mobilité sociale, rend béant. Combler ce fossé, c'est-à-dire assurer la formation des cadres moyens — qui sont à la main-d'œuvre qualifiée ce que le service d'immeuble est à la pipelette de jadis — c'est aussi permettre, ou promettre, à chacun la formation qui correspond à ses capacités, en espérant éviter en même temps la fuite vers les études longues, les métiers nobles... et le chômage des intellectuels.

L'École de culture générale peut donc être appelée, si l'on n'y prend garde, à jouer un vilain rôle. Celui de frein-moteur à la démocratisation des études. En offrant en effet une formation

générale et professionnelle, sanctionnée par un diplôme, elle permet de durcir la sélectivité au niveau gymnasial. La droite d'ailleurs le souhaite, sachant combien l'égalité de chances dans l'enseignement n'est pas qu'une affaire d'argent. La filière intermédiaire entre le gymnase et l'apprentissage recueille donc ce qui est tombé du tamis supérieur, dont la trame demeure sociale, et elle fournit à l'économie la main-d'œuvre qualifiée dont elle a toujours plus besoin.

Ou devrait la fournir. Car au regard de la théorie, l'École de culture générale qui s'est ouverte à Genève n'est encore qu'un timide essai, un compromis qui n'ose dire son nom. Formation professionnelle insuffisante, car pas assez diversifiée, culture générale théorique, débouchés mal as-

surés, voilà pour le présent. C'est dire qu'un combat demeure possible, à l'intérieur de cette structure en formation, pour tenter l'expérience d'une école de cadres moyens qui ne soit pas seulement la voie descendante d'une sélection accrue, mais au contraire la possibilité d'accéder aux études longues pour qui en a les moyens intellectuels, mais n'en a peut-être pas eu jusqu'alors l'occasion. Même si l'égalité des chances ne passe pas nécessairement pour tous par le gymnase et l'Université — car la vraie démocratisation des études suppose la remise en question de cette filière supérieure, linéaire et unique — cet accès doit rester ouvert, que l'on voudrait maintenant condamner, en créant une école intitulée précisément de culture générale.

NEUCHÂTEL

Le dos au mur

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a présenté son rapport à l'appui du budget 1973. Les excédents de dépenses — y compris les travaux d'équipements — sont chose constante depuis dix ans. Quelque 120 millions de déficit dans les comptes 1963-1971, auxquels s'ajoutent 45 millions pour les budgets 1972 et 1973.

Ces chiffres sont lourds pour une communauté de 170 000 habitants. Le service de la dette devient toujours plus important. La charge des intérêts à payer sur les montants empruntés, comparée au produit de l'impôt direct cantonal double entre 1965 (2,2 millions d'intérêts pour 48 millions d'impôts, soit 4,6 %) et 1973 (12,1 millions d'intérêts pour 121,6 millions d'impôts, soit 10%). La situation n'est pas encore grave. Elle est déjà préoccupante. Les avertissements antérieurs du gouvernement ont été mollement entendus. Ils se font cette fois plus pressants : « Nous nous sommes habitués à penser que si un projet était objectivement utile, que s'il était bien étudié, que si son coût était en soi raisonnable, nous avions le devoir

de le mettre en œuvre. Mais voici l'objection décisive : si la somme de tous les projets utiles, bien fondés, raisonnables, dépasse la somme de nos ressources disponibles, que faisons-nous ? »

Les finances neuchâteloises sont en mains socialistes. A cinq mois des élections, on ne saurait laisser à ce parti le monopole de la sagesse ni de la clairvoyance. Aussi, avant que le Conseil d'Etat publie son rapport, le groupe radical du Grand Conseil diffuse une résolution appelant le gouvernement à faire preuve du sens de l'économie. Comme si c'était de cela qu'il s'agissait !

La question est plus essentielle. Elle touche aux limites que rencontre un petit canton, excentrique par rapport aux axes importants du pays, de mener une politique de développement global relativement progressiste.

« De 1960 à 1973, soit en treize ans, l'Etat aura contracté des emprunts et des prêts pour un montant de 234 millions et plus particulièrement de 1965 à 1973 de 211,5 millions. Il en résulte que le service de la dette absorbe une part toujours plus importante de nos revenus, ce qui est malsain à partir d'une certaine limite. Mais il y a plus : même si nous décidons de continuer à nous

endetter au rythme des dernières années, nous ne serons plus en mesure de financer nos investissements comme nous l'avons fait jusqu'ici pour la raison, que nous vous avons déjà exposée, qu'en 1974, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1985, 1986, l'argent frais que nous recevons de nos prêteurs ira, dans sa plus grande partie, parfois dans sa totalité, au remboursement d'emprunts échus. Poussons le raisonnement jusqu'à son terme et imaginons que notre canton décide de s'endetter dans les années qui viennent, non seulement pour convertir les emprunts échus mais pour financer ses investissements et ses dépenses de fonctionnement au rythme actuel : encore lui faudra-t-il trouver des prêteurs à des conditions raisonnables. Or, nul n'a le droit de dire, sans proférer un mensonge, qu'une petite collectivité de 170 000 habitants pourrait sans autre placer sur le marché financier, chaque année, durant dix ans, des emprunts de l'ordre de grandeur de soixante millions. Ce n'est pas vrai. Nous nous trouvons donc le dos au mur. »

Il sera intéressant de voir comment le Grand Conseil commentera cette appréciation lors de sa prochaine session.